

Rentrer avec un sac dans un hypermarché

Par CheatBaker, le 23/08/2012 à 01:29

Bonjour,

- A-t-on le droit de m'ordonner de sortir d'un super ou un hypermarché si j'ai un (petit, type de cabine) sac de voyage avec moi ou de m'obliger à le laisser dehors ?
- Pour le cas où on désirerait le fouiller. Suis-je en droit de refuser ou d'exiger la présence d'un OPJ pour ce faire ? Que dit la loi sur ce sujet ?

Merci de votre réponse

CB

Par razor2, le 23/08/2012 à 13:22

Bonjour, la fouille d'un tel sac nécessite, sauf votre accord, la présence d'un agent de police ou de gendarmerie. Un vigile privé peut regarder dans votre sac "avec votre accord". Cela dit, en cas de refus, ils peuvent vous retenir le temps que les agents arrivent..

Par janus2fr, le 23/08/2012 à 13:44

En revanche, il est tout à fait légal de vous interdire d'entrer dans le magasin si vous refusez d'ouvrir votre sac.